

L'Auto-Ecole 54 et son règlement :

1. Interdiction de fumer dans les locaux et dans les voitures.
2. Votre téléphone doit être éteint en cours de code et en leçon de conduite.
3. Respecter les moniteurs, ainsi que les élèves.
4. Respecter les locaux, le matériel, les voitures, la devanture de l'établissement (éviter de jeter vos mégots juste devant, de cracher)
5. Respecter les horaires des cours de code et des leçons de conduite, votre moniteur vous attendra 20mn, au delà l'heure sera annulée et facturée.
Merci de téléphoner pour avertir de votre retard.
6. Tout livre fourni à votre inscription vous appartient, en cas de perte c'est à vous de vous en fournir un.
7. **Seront présentés à l'examen de conduite les élèves ayant réussi leur examen blanc. Examen blanc programmé par le moniteur et non par l'élève.**
8. L'absence à un examen sera facturée.

En cas de comportement de l'élève contraire au règlement de l'auto-école54, la direction sera en droit de résilier le contrat.